

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES  
HAUTES-PYRENEES**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL  
SIVU PIAU ARAGNOUET CADEILHAN TRACHERE**

Séance du 27 avril 2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au conseil	6
En exercice	6
Présents	3
Absents	3
Procuration	0
Qui ont pris part à la délibération	3

L'an 2021 et le 27 avril à 16 h 30 heure(s), le Conseil Syndical du SIVU Piau Aragnouet Cadeilhan Trachère, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MOUNIQ.

**Date de la convocation**

23/04/21

**Date d'affichage**

23/04/21

**Présents :**

Titulaires : M. MOUNIQ, M. VALENCIAN

Suppléants : Mme ALBERT en visioconférence

**Absents :** M. BESSONE, M. VALENTIAN, Mme LADRIX

M. Jérôme VALENCIAN a été élu secrétaire de séance

**Objet de la Délibération**

Attribution marché de travaux terrasse EDENEO

**N° de la Délibération 96-04-21**

Le conseil syndical, à l'unanimité

Demande à l'entreprise JDC et à l'entreprise SATEC de proposer une offre avec des puits, solution alternative de préparation et de pose de la future terrasse.

Pour la terrasse en bois, il va être demandé à l'entreprise JDC des éclaircissements techniques sur sa proposition.

La menuiserie extérieure est attribuée à l'entreprise ENERGY MENUISERIES pour un montant de 4 810.00 € HT.

Pour la partie pare vue, le conseil syndical est d'accord sur la clôture en bois et demande à M. SERVIN, architecte maître d'œuvre, de demander à l'entreprise SOCATAT des précisions sur le montage, l'assemblage et la fixation des panneaux démontables.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Jean MOUNIQ

Sous-Préfecture

28 AVR. 2021

65200 BAGNERES DE BIGORRE

SIVU PIAU ARAGNOUET CADEILHAN TRACHERE

Mairie d'Aragnouet

Fabian

65170 ARAGNOUET

Tél. 05 82 39 62 83

SIRET 200 038 776 00018